

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale de la Vienne

Division des élèves et des établissements  
DEE2

à

Affaire suivie par :

Jacques Brouleau  
Conseiller pédagogique départemental EPS

Sandrine Fourré  
Division des élèves et des établissements  
DEE2  
[Dee2@ac-poitiers.fr](mailto:Dee2@ac-poitiers.fr)

Contact administratif  
Tatiana GALLAS  
Tél : 05 16 52 66 38  
Mél : [tatiana.gallas@ac-poitiers.fr](mailto:tatiana.gallas@ac-poitiers.fr)

22 rue Guillaume VII le Troubadour  
CS 40625  
86022 POITIERS Cedex

**Monsieur le directeur du Centre  
Ethic Etapes Archipel  
24 rue de la Bourdillière  
86130 BEAUMONT-SAINT-CYR**

Poitiers, le 4 avril 2022

Objet : Inscription sur le répertoire départemental des structures reconnues d'intérêt pédagogique (RIP) accueillant des élèves en séjours avec nuitée(s) – Années scolaires 2021-2022 à 2023-2024

Références : Circulaire n° 99-136 du 21/09/1999 (BO hors-série n° 7 du 23/09/1999)  
Circulaire n° 2005-001 du 05/01/2005 (BO n° 2 du 13/01/2005)  
Circulaire n° 2013-106 du 16 juillet 2013 (BO n° 29 du 18/07/2013)  
Décret n°2016-1483 du 2/11/2016  
Décret n°2017-766 du 4/05/2017

Après examen de votre dossier, j'ai l'honneur de vous faire part du renouvellement de l'inscription de votre structure sur le répertoire départemental :

Centre Ethic Etapes - Archipel  
Rue de la Bourdillière  
86130 BEAUMONT SAINT-CYR

Sous le numéro :

DSDEN-86-03  
*IA-86-120-01-26 (ancien numéro d'inscription)*

Centre adapté à des élèves d'âge élémentaire (400 élèves) y compris ceux de maternelle (200 élèves).

  
Fabrice BARTHÉLÉMY